

Taxe d'accise—Loi

En conclusion, tous les députés qui représentent des collectivités rurales doivent se préoccuper de l'augmentation de la taxe de vente parce qu'elle désavantage les habitants de la campagne. Les ruraux font beaucoup plus d'appels interurbains que les citadins. Ils doivent peut-être passer par l'interurbain pour rejoindre leur médecin dans la petite ville voisine ou encore un membre de leur famille qui habite le long de la route. Ce sont les habitants des collectivités rurales et non ceux des villes qui sont les victimes de cette taxe.

● (1650)

Avec la hausse du coût de l'essence, ceux qui se rendent à la localité voisine en voiture voient leurs dépenses augmenter. Le coût du transport des produits alimentaires jusqu'au magasin local grimpera à cause de l'augmentation du prix de l'essence pour le camionneur. La taxe de vente désavantage les habitants des collectivités rurales ou éloignées.

J'exhorte donc les députés conservateurs qui représentent de nombreuses localités rurales à s'opposer au projet de loi.

M. Redway: Le député a passé pas mal de temps à dire combien la taxe de vente est injuste. Il sait aussi bien que moi que les gouvernements socialistes qui professent la même doctrine politique que le NPD, notamment celui de la Nouvelle-Zélande, ont imposé une taxe de vente sur les produits alimentaires. Le gouvernement socialiste de la Suède n'a pas échappé à cette règle. J'ignore ce qu'il en est de la Nouvelle-Zélande, mais je sais que la Suède impose différentes taxes de vente, et que les produits alimentaires sont taxés au taux le plus élevé dans ce pays.

Si les députés de son parti formaient un jour le gouvernement ou s'ils détenaient la balance du pouvoir dans un gouvernement minoritaire, imposeraient-ils une taxe sur les produits alimentaires comme leurs collègues suédois ou néo-zélandais dont ils défendent habituellement les politiques?

M. de Jong: C'est une question loyale. J'ai accompagné le comité des finances en Nouvelle-Zélande et j'ai vu comment fonctionnait la taxe de vente dans ce pays. Le gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande n'a pas du tout amorcé sa réforme fiscale dans le même esprit que notre gouvernement. Il a commencé par modifier la taxe de vente, l'impôt des particuliers et l'impôt des sociétés. Mais tout en finançant davantage les programmes et les mesures d'aide aux familles à moyen et à faible revenu. Il a mené ces mesures de front contrairement à notre ministre des Finances qui fait traîner les choses.

Lorsque les gouvernements démocratiques socialistes imposent une taxe sur les biens et les services, ils s'assurent préalablement que les citoyens ordinaires et les gagne-petit seront indemnisés en conséquence. Une taxe de vente universelle est toujours défendable en principe, mais seulement lorsqu'elle s'accompagne de mesures qui protègent vraiment la classe

moyenne et les gagne-petit. Pour cela, les gouvernements doivent jouir de la confiance des citoyens. Mon problème, c'est que je ne fais pas confiance au gouvernement.

Après avoir promis de ne pas désindexer les pensions, le gouvernement a tenté de le faire. Il a désindexé les allocations familiales et un grand nombre de régimes de protection sociale. Si le crédit de la taxe de vente n'est pas indexé intégralement, les Canadiens à faible revenu y perdront en fin de compte. Ils peuvent avoir droit à un crédit cette année, mais s'il n'est pas indexé intégralement, il diminuera d'année en année.

En partie, madame la Présidente, c'est une question de confiance. Croyez-vous que le gouvernement indexera intégralement l'indemnité que recevront les personnes à faible revenu? Je ne le crois pas. Par conséquent, je m'oppose à ce que le gouvernement impose une taxe sur les aliments et autres produits de première nécessité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La motion est la suivante: M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Jelinek, propose: Que le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 3^e fois et adopté, et l'amendement de M. Clinch, appuyé par M. Hawkes, se lit ainsi:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

[Français]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Champagne): A la demande du whip de l'Opposition officielle, le vote est reporté à 18 heures, aujourd'hui, et se tiendra après l'autre vote qui a été différé hier, à la même heure.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.